

# Automne 2023

Trimestre d'automne 2023	Dates
Durée du trimestre	1 septembre au 31 décembre
Orientation : activités obligatoires pour accueillir tous les étudiants (aucun cours n'a lieu)	5 septembre
Période des cours	6 septembre au 6 décembre
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours	20 novembre au 1 décembre
Congés et événements spéciaux	
Fête du travail : pas de cours	4 septembre
Action de grâce : pas de cours	9 octobre
Période d'étude : pas de cours	22 au 28 octobre
Congé des Fêtes : L'Université est fermée.	22 décembre 2023 à 16h au 3 janvier 2024 à 8h
Changements à l'horaire régulier	
Les cours du lundi 9 octobre, Action de grâces et férié à l'Université, sont annulés et reportés au mercredi 6 décembre, selon l'horaire normal des cours du lundi. Les stages ne sont pas visés par cette directive.	6 décembre
Inscription, cours, abandon et remboursements	
<b>Veillez noter que l'horaire des cours pour les trimestres d'automne 2023 et d'hiver 2024 sont disponibles dans uoCampus. Pour y accéder, <a href="#">cliquez ici</a>.</b>	
Premier jour de l'inscription (premier cycle)	23 mai
Premier jour de l'inscription (études supérieures)	23 mai
Premier jour de l'inscription cross institution UO	23 mai
Premier jour de l'inscription (étudiants libres)	23 mai
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	19 septembre

Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	19 septembre
Dernier jour pour abandonner un cours/activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions.	29 septembre
Dernier jour pour abandonner un cours/activité sans obtenir un crédit financier. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de note indiquera un échec pour ce cours.	17 novembre
<b>Notes et examens</b>	
Période d'examens : Les examens peuvent avoir lieu la semaine ou la fin de semaine, de jour comme de soir.	8 au 21 décembre
Affichage officiel des notes finales du trimestre d'automne sur le Web	17 janvier 2024
Rendement scolaire considéré comme officiel	24 janvier 2024
<b>Paiement des droits universitaires</b>	
Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement.	1 septembre
Consultez les informations financières sur le site Web du Service des finances.	
<b>Services aux étudiants</b>	
Période de distribution des laissez-passer U-Pass	À déterminer
Dernier jour pour soumettre une demande d'exemption du laissez-passer U-Pass	30 septembre
Période de changement de couverture assurance santé et dentaire ( retrait ou inscription )	15 août au 1 octobre
<b>Rapports, mémoires et thèses (études supérieures)</b>	
Dernier jour pour déposer la thèse au trimestre printemps-été sans avoir à s'inscrire au trimestre d'automne	31 août

Dernier jour pour déposer la thèse et obtenir un crédit financier de 100 % (s'applique uniquement si vous êtes inscrit à la thèse et que vous l'étiez aussi au trimestre précédent). Le dépôt de votre thèse avant cette date entraînera l'annulation de votre inscription pour le trimestre en cours. Le crédit ne s'applique pas au dépôt d'une thèse remaniée.

29 septembre

Dernier jour pour déposer la thèse au trimestre d'automne sans avoir à s'inscrire au trimestre d'hiver

22 décembre

### **Modification au programme (études de premier cycle)**

Période de modification au programme pour le trimestre d'hiver 2023

1 octobre au  
30 novembre